

Conseil Communautaire du 15 décembre 2016

D 2016	I	02
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	68 (dossier 1 à 3) – 69 (dossier 4 et 5) – 68 (dossier 6) – 69 (dossier 7) – 67 (dossier 8 à 22) – 66 (dossier 23 à 45)	
Votants	79 (dossier 1 à 3) – 81 (dossier 4 et 5) – 79 (dossier 6) – 80 (dossier 7) – 77 (dossier 8 à 22) – 75 (dossier 23 à 45)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **9 décembre 2016** s'est réuni à la salle des fêtes de **FAUILLET** en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Hubert TERRIGHI (suppléant)
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU – Emmanuel MORIZET
<u>FaUILLET</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [du dossier 1 au dossier 7 (+ pouvoir Joël HOCQUELET)] – Josette PATISSOU (du dossier 1 au dossier 7)
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Laqupie</u>	Jean-Max MARTIN (+ pouvoir Michel ZANETTE)
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL (+ pouvoir Sylvie BARBE)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Patrick COUZINEAU (à compter du dossier 4) - Didier DUTHEIL (+ pouvoir Bernard MANIER) – Josette JACQUET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE) - Jean-Pierre MARCHAND – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN [du dossier 1 au dossier 22 (+ pouvoir Nicolas MINER)]
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN (+ pouvoir Didier MONPOUILLAN)
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Denis DUTEIL (suppléant)
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Liliane KULTON (+ pouvoir Laurence LOUBIAT-MOREAU) – Guy LAUMET - Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (du dossier 1 au dossier 5 et du dossier 7 au dossier 45) - Jacky TROUVÉ
<u>Villeteau</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Charles CILLIÈRES) – Caroline DELRIEU-GILLET (+ pouvoir Anne MAHIEU)

<u>Absents ou excusés</u>	Patrick GAUBAN - Alexandre FRESCHI - Catherine BERNARD - Bernard CABANE - Maryse VULLIAMY – Michel ZANETTE - Sylvie BARBE - Lydie ANGELY – Charles CILLIÈRES - Patrick COUZINEAU (du dossier 1 au dossier 3) Joël HOCQUELET - Anne MAHIEU - Bernard MANIER – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE - Thierry CARRETEY - Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT - Nicolas MINER - Philippe RIGAL – Jacques BRO - Jean-Pierre VACQUE – Eric BOUCHAUD - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Gérard MARTET (dossier 6) – Jacques BILIRIT (à compter du dossier 8) – Josette PATISSOU (à compter du dossier 8) – Jean-Marc DUBAN (à compter du dossier 23)
----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<u>Pouvoirs de</u>	Michel ZANETTE à Jean-Max MARTIN – Sylvie BARBE à Francis DUTHIL – Lydie ANGELY à Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES à Christophe COURREGELONGUE – Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT – Anne MAHIEU à Caroline DELRIEU-GILLET – Bernard MANIER à Didier DUTHEIL – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à Philippe LABARDIN – Didier MONPOUILLAN à Bernard MONPOUILLAN – Nicolas MINER à Jean-Marc DUBAN – Laurence LOUBIAT MOREAU à Liliane KULTON
---------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dossier n°2 - CONVENTION D'OBJECTIFS OTVG/VGA 2017-2019

Résumé de la délibération

La convention d'objectifs signée entre Val de Garonne Agglomération et l'Office de Tourisme du Val de Garonne arrive à son terme.

La convention d'objectifs a pour objectif la formalisation des responsabilités mutuelles, des droits et devoirs, qui structurent la relation entre la collectivité et l'Office de Tourisme qui les assurent. La convention d'objectifs est un acte obligatoire entre VGA et l'OTVG. Elle fixe les objectifs en matière d'actions touristiques et les droits et devoirs entre les deux établissements.

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans (la première datant d'avril 2005, renouvelée en 2008, 2011 puis 2014).

Il convient donc de signer une nouvelle convention pour les trois années à venir (2017-2019).

Exposé des motifs

Plusieurs axes de développement ont été identifiés ainsi que de nouveaux objectifs pour chacun d'entre eux.

CHAPITRE I – Les Missions de l'OTVG

Missions de service public touristique déléguées à l'OTVG

Axe n°1 - Renforcer l'attractivité du territoire autour des thématiques identitaires (eau, agritourisme, itinérance)

Objectif n°1 ⇨ Affirmer et renforcer l'offre touristique autour de l'itinérance

Objectif n°2 ⇨ Affirmer et renforcer l'offre touristique autour de l'agritourisme

Axe n°2 - Faire de la qualité un atout concurrentiel

Objectif n°1 ⇨ Qualifier la structure Office de Tourisme, veiller au respect de la démarche qualité dans le processus d'accueil

Objectif n°2 ⇨ Influencer de manière fondamentale sur la qualité de la destination

Objectif n°3 ⇨ Encourager les acteurs touristiques à acquérir de nouvelles compétences

Axe n°3 – Positionner l'OT comme un metteur en scène du territoire

Objectif n°1 ⇨ Animer le réseau des partenaires de l'OTVG

Objectif n°2 ⇨ Développer les partenariats et les sources d'autofinancement

Objectif n°3 ⇨ Intensifier les partenariats avec les organisateurs d'événements

Objectif n°4 ⇨ Ouvrir des collaborations avec les territoires voisins

Objectif n°5 ⇨ Organiser le GaroCamp

Objectif n°6 ⇨ Observer l'économie touristique du territoire

Objectif n°7 ⇨ Structurer touristiquement le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne

Axe n°4 – Améliorer et Evaluer la performance des actions entreprises par l'OT

Objectif n°1 ⇨ Optimiser le coût du contact à l'accueil

Objectif n°2 ⇨ Capitaliser sur les flux accueillis

Objectif n°3 ⇨ Structurer les habitudes de travail / Evaluer les efforts produits

Axe n°5 – Renforcer l'image touristique du territoire

Objectif n°1 ⇨ Clarifier un positionnement partagé pour le territoire

Objectif n°2 ⇨ Capitaliser sur le slogan Chaque Rencontre est un Voyage

Objectif n°3 ⇨ Promouvoir le territoire à partir des outils numériques

Objectif n°4 ⇨ Mieux exploiter les outils avec une rationalisation des actions de promotion et de communication

Axe n°6 – Conforter et développer le concept d'Office de Tourisme nouvelle Génération

Objectif n°1 ⇨ Affirmer le rôle précurseur de l'OT

Objectif n°2 ⇨ Dupliquer le concept d'OT nouvelle génération sur le territoire

Missions de développement touristique à caractère industriel et commercial déléguées à l'OTVG

Axe n°1 – Commercialisation Groupes

- Objectif n°1 ⇨ Structurer la centrale de réservation groupes
Objectif n°2 ⇨ Concentrer les efforts sur deux cibles prioritaires
Objectif n°3 ⇨ Faire émerger deux nouvelles cibles

Axe n°2 : Faire de la Maison des Gens de Garonne un site référent à l'échelle régional

- Objectif n°1 ⇨ Poursuivre la réflexion sur le repositionnement du site
Objectif n°2 ⇨ Inscrire pleinement la Maison des Gens de Garonne dans l'organisation du Festival International du Journalisme Vivant
Objectif n°3 ⇨ Maintenir la fréquentation, baisser le coût du contact
Objectif n°4 ⇨ Veiller à la qualité dans le processus d'accueil

CHAPITRE II – Les Obligations de VGA

Pour permettre à l'OTVG de remplir ces missions d'intérêt public, VGA attribuera annuellement les crédits de fonctionnement nécessaires.

Les crédits de fonctionnement attribués par VGA sont fixés à :

Année 2017 : 747 090 €
Année 2018 : 747 090 €
Année 2019 : 747 090 €

M. Le Président propose au Conseil de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Accepte La signature de la convention d'objectifs prévue pour la période 2017-2019 avec l'Office de Tourisme du Val de Garonne

Précise Que les crédits de fonctionnement attribués par VGA sont fixés à :
Année 2017 : 747 090 €
Année 2018 : 747 090 €
Année 2019 : 747 090 €

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	77	
<i>Pour</i>	77	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Fait à Marmande, le 15 décembre 2016

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 19.12.2016

Notification

Le